



16ème législature

Question N° : 2136	De M. David Habib (Non inscrit - Pyrénées-Atlantiques)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Droits de l'homme au Bahreïn	Analyse > Droits de l'homme au Bahreïn.
Question publiée au JO le : 11/10/2022 Réponse publiée au JO le : 03/01/2023 page : 84		

Texte de la question

M. David Habib interroge Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les droits de l'Homme au Bahreïn et plus particulièrement la situation de M. Hasan Mushaima, opposant politique, emprisonné et arbitrairement privé de soins. Au-delà, ce sont des milliers de prisonniers politiques qui sont enfermés dans les geôles bahreïniennes. Face à cette répression massive qui touche de très nombreux défenseurs des droits de l'Homme, la France, à plusieurs reprises, s'est prononcée publiquement. Aujourd'hui, il faut engager une véritable pression diplomatique pour faire cesser ces violations des droits de l'Homme et ces persécutions intolérables et demander la libération de M. Mushaima et de tous les « prisonniers d'opinion ». Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les initiatives que le Gouvernement envisage de prendre.

Texte de la réponse

Le respect des droits de l'Homme est une priorité de l'action diplomatique de la France. La France assure un suivi attentif de cette question partout dans le monde, dans le respect de la souveraineté de chacun des États concernés. Dans le cadre d'un dialogue régulier avec le Bahreïn, la France promeut les droits fondamentaux et rappelle systématiquement son attachement au respect de la liberté d'expression. À ce titre, la France agit conjointement avec ses partenaires de l'Union européenne, dans diverses enceintes et lors de contacts bilatéraux, pour souligner la grande attention qu'elle porte à la situation des droits de l'Homme dans le pays et formuler des recommandations aux autorités bahreïniennes. Nous avons ainsi, avec nos partenaires européens, condamné à plusieurs reprises le recours à la violence contre des opposants politiques. Nous avons appelé les autorités à garantir la liberté d'association et de manifestation pacifique, ainsi qu'une justice indépendante et le droit à un procès équitable. A l'occasion du passage du Bahreïn à l'Examen périodique universel en novembre 2022, la France a relevé l'engagement des autorités de Bahreïn à travers la publication de leur plan national d'action et des actions concrètes qu'elles ont mises en œuvre, telles que l'usage de peines alternatives à l'emprisonnement. Parmi ses recommandations à cette occasion, la France a appelé les autorités du Bahreïn à instaurer un moratoire sur l'application de la peine de mort, qui n'a pas été appliquée depuis trois ans, en vue d'abolir la peine capitale pour toutes les infractions ; à poursuivre les évolutions engagées s'agissant de la situation dans les prisons, particulièrement celles qui concernent les mineurs et celles allant dans le sens d'un accès facilité et amélioré aux soins pour tous les prisonniers et à généraliser l'usage des peines alternatives à l'emprisonnement. La France a également recommandé de renforcer le droit à la liberté d'expression et de prendre les mesures pour mettre en œuvre les engagements figurant dans le Plan national d'action pour les droits de l'Homme (2022-2026).